



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr



Communiqué de presse

Discrimination à l'encontre des contractuels, la SNCF condamnée !

La fédération SUD-Rail se félicite de jugement rendu aujourd'hui en départage par le conseil des prud'hommes de Paris en faveur des contractuels de la SNCF.

Plus de 800 cheminots demandaient justice à la SNCF, qui se voit condamnée à plusieurs centaines de milliers d'euros pour chacun des plaignants.

La fédération SUD-Rail, qui était intervenant volontaire dans cette procédure, se félicite de cette condamnation qui fait suite à plus de 10 ans de recours juridiques.

Travailleurs de nationalité étrangère, embauchés par la SNCF dans les années 70, ils n'ont pas eu les mêmes droits que leurs collègues embauchés au Statut.

Ils ont été victimes de discrimination en matière de protection sociale, de retraite, de déroulement de carrière et de facilités de circulation.

Depuis sa création, SUD-Rail a mené des luttes auprès de ces travailleurs afin qu'ils soient rétablis dans leurs droits.

SUD-Rail revendique depuis toujours, l'abolition de cette « clause de nationalité » responsable de ces discriminations.

Plus que jamais, alors que la loi ferroviaire du 4 août 2014 prévoit l'éclatement de la SNCF et la remise en cause des droits des cheminots, SUD-Rail continue de porter la revendication d'un seul statut pour tous les travailleurs du rail !

Saint-Denis le 21/09/2015

Contacts presse

Nathalie Bonnet : 06 11 52 13 97

Mathieu Borie : 06 86 06 62 20